DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

ANGLETERRE.

Londres, 14 juin.

Le *Morning Post* annonce que la reine passera, vers la fin du mois de juin, une grande revue des troupes guerrières. Le *Times* fixe la date de cette revue au 6 ou 7 juillet.

ILE-MAURICE.

Marseille, 13 juin. soir.

Le paquebot *Syria* est arrivé cette après-midi. Il apporte des nouvelles de l'île Maurice du 6 mai. A cette date, l'épidémie continuait de sévir.

TURQUIE.

Constantinople, 13 juin.

(*Officiel.*) Omer-Pacha a attaqué, le 3 juin, le district de Lazette, une des positions les plus fortes de l'île de Crète, dans une vallée fermée de toutes parts par des montagnes escarpées.

Plusieurs engagements ont eu lieu dans les localités où les insurgés avaient élevé des retranchements et concentré leurs forces.

Les troupes impériales, après avoir délogé les insurgés de ces positions et les avoir mis en déroute, ont pénétré dans la vallée et l'ont occupée.

Dans ces différents combats, les insurgés ont eu plus de 500 hommes morts ou blessés.

Les troupes impériales ont eu 10 morts et 60 blessés environ.

ALLEMAGNE.

Berlin, 11 juin.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

D'après des avis de Copenhague, le Danemark ne serait pas disposé à accorder des garanties pour la sécurité des nationaux allemands dans les districts Sleswigeois qui peuvent lui être éventuellement cédés, et il semblerait tenir pour suffisantes les dispositions générales de la législation danoise. Nous devons faire observer que les actes du gouvernement ne confirme pas ces assertions.

Nous trouvons dans les journaux de New-York, du 29 mai, quelques détails sur la prise de Queretaro et la capture de l'empereur Maximilien.

C'est le 15 mai, comme une dépêche électrique l'avait déjà annoncée, que l'assaut final a été donné à la ville. A trois heures du matin, le bastion de la Cruz fut enlevé par surprise à la suite d'une attaque d'Escobedo. La masse de la garnison fut alors faite prisonnière, et les juaristes occupèrent la grand'place, c'est-à-dire le centre même de Queretaro.

Cependant, l'empereur Maximilien, suivi de quelques soldats et officiers, avait battu en retraite vers le centre de la Campana. Mais, à huit heures du matin, cette position était criblée à coups de canon et rendue insoutenable. C'est alors que l'Empereur se rendit se rendit sans condition avec les hommes qui l'accompagnaient, et Castillo.

Les forces libérales, aussitôt après la prise de Queretaro, se sont dirigées sur Mexico. En même temps, le commodore Payan, de la marine juariste, en station dans le Rio-Grande, a reçu l'ordre de se rendre à la Vera-Cruz, pour presser par mer le siége de la ville, où les vivres manquaient. Et pour mieux réussir. Payan n'est parti qu'après avoir saisi un steamer américain, le *Général-Sheridan*. qu'il a joint à sa flottille.

Un dépêche de New-York, du 8 juin, dit que les avis de Mexique annoncent que l'Empereur Maximilien a été trahi par Lopez.

Les journaux italiens publient une lettre adressée par Garibaldi à Juarez, dans laquelle il le félicite de son triomphe et lui demande la grâce de Maximilien.

Le fait est assez étrange pour mériter d'être signalé, mais l'intention part d'un bon naturel.

La guerre civile paraît vouloir s'étendre au Mexique. On annonce, en effet, que dans l'Etat de Sinaola, deux chefs de bandes, Loyada et Vega, organisent, et dans le but de résister à l'autorité de Juarez, une troupe assez considérable.

Le *New-York Herald* examinant la situation politique du Mexique, dit qu'un Congres sera convoqué et que l'on cite comme candidats à la présidence, outre Juarez, don Ezekiel Almoutre et Fointe, le premier, ancien ministre plénipotentiaire en France, et le second ayant exercé les mêmes fonctions en Espagne.

Quant aux *pronunciamentos*, il seront aussi nombreux qu'auparavant, et l'anarchie est en perspective aussi bien qu'en souvenir.

(*Courrier du Havre.*)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du *Journal de Roubaix*.

Paris, 13 juin.

Le rapport sur le projet de loi relatif aux réunions publiques a été déposé hier à la chambre et le rapporteur M. Peyrusse a donné lecture du projet avec les modifications qu'y a apportées la commission.

Vous connaissez déjà ces diverses dispositions; par conséquent vous devez bien penser qu'il va provoquer les mêmes objections que quand il fut connu. Nous ne voulons pas les renouveler. Nous devons dire seulement que l'on regrette que la commission ait maintenu une prescription particulière qui, au dire de quelques-uns, est une atteinte à la dignité de ceux auxquels est conferé ce droit nouveau : cette prescription place les réunions sous l'inspection, la surveillance de l'autorite. On a cru insuffisant de maintenir à l'administration le droit d'empêcher les réunions, on a voulu encore que le fonctionnaire administratif ou judiciaire qui assistera aux réunions, en soit le véritable président : il a en effet le droit d'intervenir dans la discussion, de retirer la parole aux orateurs et de faire lever les séances. Je n'ai pas besoin d'insister.

Je veux cependant attirer encore votre attention sur un point : « Ceux qui se sont livrés à des discussions étrangères à l'objet de la réunion sont punis d'une amende de 200 fr. à 5,000 fr. et d'un emprisonnement de six jours à six mois. « C'est raide ! » comme dit un personnage de la pièce du Gymnase. Avis aux orateurs qui ne sauraient pas tenir leurs discours sur le terrain licite. Heureusement il en sera pour cette loi comme pour beaucoup d'autres, à propos desquelles on a pu dire : les mœurs corrigent les lois. Nous verrons, il faut l'espérer, l'usage atténuer ce que le projet peut avoir de draconien dans plusieurs de ses dispositions.

L'*Etendard* qui est souvent bien renseigné affirme que la session ne sera pas close sans que les lois sur la presse et le droit de réunion soient votées. Nous en acceptons l'augure, quoiqu'il soit combattu par les calculs que l'on a fait sur le nombre et l'importance des travaux inscrits pour cette année.

On commence à parler, mais sérieusement cette fois, de la visite éventuelle du Pape à l'Exposiiton Universelle. J'ai entendu dire que ce voyage rencontrait d'énergiques adversaires dans l'entourage de Pie IX. Quelques-uns de ses conseillers exprimeraient la crainte que le comité révolutionnaire romain ne profitât de l'absence du Pape pour renverser le gouvernement pontifical, privé de son chef respecté.

Beaucoup de gens ont été surpris que le Czar, reçu à son arrivée avec une pompe solennelle, ait quitté Paris sans aucune cérémonie officielle et soit ainsi parti, selon l'expression populaire, sans tambour ni trompette. Je ne connais pas les us et coutumes princiers, mais je ne m'avancerai pas beaucoup en affimant que l'étiquette des cours a dû être être strictement observée jusqu'au dernier moment. Le *Moniteur* rend compte de la visite faite par les souverains à Fontainebleau et des adieux pleins de cordialité des deux empereurs.

Il y a ce soir réunion intime aux Tuileries. C'est la dernière soirée que le roi de Prusse passera à Paris. M. de Bismark a eu ce matin une longue conférence avec M. de Moustier.

On s'occupe beaucoup dans le monde officiel et dans le monde libéral du refus fait par la municipalité marseillaise de voter une adresse à l'Empereur à l'occasion de l'attentat du 6 juin, parce que le vote de cette adresse ne rentre pas dans ses attributions. On a remarqué que la municipalite a voté une adresse de laquelle a été rayé à dessein le mot de sujets.

Vous voyez que j'ai raison plus haut de vous citer cette espèce d'aporisme social : les mœurs corrigent les lois. Il est certain que parmi les conseillers municipaux des 35 à 40.000 communes de France, il n'y en a qu'un bien petit nombre — on pourrait les compter, — qui sachent que la loi de 1837 — non rapportée — interdit aux municipalités de faire ni publier aucune protestation, proclamation ou adresse. »

Plusieurs journaux parlent d'une rencontre éventuelle entre M. Pouyer-Quertier et M. Isaac Pereire. Cette nouvelle doit être fausse : Comment en effet supposer que M. Pereire se soit reconnu et en convienne dans le portrait qu'a tracé le député rouennais des hommes d'argent et des flibustiers de la finance?

La distribution des récompenses aux exposants aura lieu le 1er juillet avec une grande solennité. Les souverains et princes présents à Paris y assisteront, et parmi eux on compte à l'avance l'Empereur d'Autriche, le Sultan, le roi de Portugal, le roi d'Egypte. Ce sera la fête de la paix. Rossini a composé un hymne pour la circonstance.

CH. CAHOT.

Paris, 14 juin.

On assure que la session législative ne sera pas prorogée, et que le gouvernement, pour laisser aux Chambres tout le temps que peut exiger l'examen des lois projetées, serait résolu de reculer l'époque de la réunion des Conseils généraux qui serait fixée non pas au mois d'août, mais au mois d'octobre Les élections partielles pourraient toujours avoir lieu au mois de juillet. De cette manière le Corps législatif ne serait plus gêné par le temps et il pourrait conduire sa session jusqu'au mois de septembre. Il faut bien nous attendre à voir s'augmenter le nombre des congés demandés et accordés : ces vacances forcées ou volontaires permettront à nos députés de ne pas trouver trop longue la durée de la session.

La loi sur les sociétés a été votée hier après de longs et laborieux débats. Il n'y a eu que sept votes contre déposés par des députés qui d'ordinaire votent avec la droite.

La Chambre pourra commencer la semaine prochaine la discussion de la loi militaire, car il n'est pas probable qu'il s'élève un débat sur l'affaire du Luxembourg ou que ce débat remplisse plus d'une ou deux séances.

Le roi de Prusse est parti ce matin : l'Empereur l'a reconduit à la gare du chemin de fer du Nord. Le roi retourne à Berlin ; M. de Bismark se rend à Hombourg. Je dois vous signaler une dépêche de Berlin résumant un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord :* il est dit que les entrevues des souverains assurent l'entente des gouvernements. N'est-ce là que de l'eau bénite de cour ? Espérons que la feuille officieuse de Berlin est l'organe des sentiments sincères du roi de Prusse et de son premier ministre. Le sultan habitera l'Elysée, dont plusieurs pièces vont être appropriées dans le goût oriental pour son usage particulier.

Le vice-roi d'Egypte habitera le pavillon de Marsan. Le grand-duc de Bade arrivera demain. Le comte de Flandre est ici avec sa jeune femme.

Le prince et la princesse de Monaco sont dans nos murs. La population parisienne n'était pas prévenue de leur arrivée.

On dit que les débuts du procès de Berewoski commenceront avant la fin de juin. Les assises doivent être présidées par M. Devienne.

M. Jules Favre est depuis quelques jours absent de la Chambre ; mais on assure qu'il compte y reparaître bientôt et ne pas se conformer à l'ordonnance de la Faculté qui lui conseille un repos prolongé.

On annonce la mort de M. Sallandrouze de la Mornaix, député, un des chefs de notre industrie.

J'ai sous les yeux les divers livrets que les Compagnies du Nord et de l'Est viennent de préparer pour faire connaître au public les conditions des voyages circulaires sur ce double réseau, et les réseaux des chemins de fer suisses, allemands et belges. Les Compagnies sont entrées, soit dit sans jeu de mots, dans une excellente voie. La réduction des prix exeree sur beaucoup de bourses un attrait irrésistible; et les excursions en Suisse, sur les bords du Rhin, en Belgique ont été combinées de façon à satisfaire tous les goûts, et les billets sont valables soit pour un mois, soit pour deux mois ; mais ces derniers ne seront délivrés que jusqu'au 31 août et seulement pour le voyage en Suisse. Que l'on calcule ce qu'il eût fallu de temps et d'argent autrefois pour visiter la Suisse et les bords du Rhin ; aujourd'hui les frais de transports varient de 100 à 150. fr. suivants les classes et quatre semaines suffisent pour admirer le pays qu'on eût mis six mois à parcourir.

On a paru quelque peu surpris que les hôtes illustres qui viennent de quitter Paris aient honoré de leur présence le théâtre des Variétés. Il me semble que nous aurons au contraire dû être fort étonnés s'il en avaient été autrement. D'abord les souverains et leurs ministres sont des hommes comme les autres et ils doivent d'autant plus aimer à rire que cela leur arrive moins souvent. Ensuite il faut reconnaître qu'il y avait pour le théâtre des Varietés un attrait particulier. Vous savez bien ce qui arriva pour le *Mariage de Figaro*. Quels furent les plus fervents admirateurs de Beaumarchais? n'étaient-ce pas les grands seigneurs, les gens des classes privilégiées dont l'auteur exposait les vices et les ridicules? Il nous semble que, tout en tenant compte de la distance qui sépare la comédie de la charge, on peut trouver certaine ressemblance entre l'œuvre de de Beaumarchais et la pièce des Variétés. Cette dernière n'est-elle pas la parodie des grandeurs humaines ; la satire n'a-t-elle pas pris le masque de la folie? C'est là, selon nous, que se trouve l'attrait qui séduit petits et grands: Bien entendu, les puissants de la terre ne voudront pas se reconnaître dans les bouffons personnages de MM. Meilhac et Halévy, pas plus que l'hypocrite et l'avare ne se verront dépeints dans les types de Tartffe et d'Harpagon. C'est pour cela que ces pièces comiques, depuis les chefs-d'œuvres classiques jusqu'aux parades carnavalesques, restent inoffensives et ne provoquent que le rire.

CH. CAHOT.

M. Des Rotours, député du Nord, a déposé l'amendement suivant au projet de loi sur la réorganisation de l'armée :

« Tout individu né en France de parents étrangers sera soumis aux obligations imposées par la loi du recrutement de l'armée et de la garde nationale mobile, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité.

» Les hommes qui auront été condamnés à l'une des peines emportant la dégradation civique ne pourront servir à aucun titre dans l'armée ni dans la garde nationale. »

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 8 mai

(Suite et fin. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 12 juin.)

Présidence de M. DESCAT, adjoint.

DÉPENSES MILITAIRES

M. le président fait l'exposé suivant :

Messieurs,

Lorsque le 16 mars dernier, le repos public était troublé par une émeute redoutable, nous avons dû réclamer le secours de l'autorité militaire qui a dirigé sur notre ville une troupe imposante, composée de gendarmerie, cavalerie et d'infanterie, formant un total d'environ 1,200 hommes. Ces différents corps arrivant dans la nuit, il a fallu pourvoir immédiatement à la nourriture des hommes et des chevaux, procurer des logements à l'hôtel pour les officiers, et des abris provisoires pour les sous-officiers et soldats Dès le dimanche matin, ces différents services étaient organisés, toutes les distributions ont été faites à temps à la grande satisfaction des militaires et nous en avons reçu les remerciements des chefs de corps. Les mesures que nous avions prises ont été sanctionnées par le Conseil municipal qui, le 20 mars, a mis à notre disposition un crédit de 20,000 fr. pour couvrir les dépenses extraordinaires dont personne ne pouvait contester l'urgence. Nous venons vous rendre compte de l'emploi de ce crédit ; mais, tout d'abord, il convient de diviser en deux périodes distinctes la situation dont nous n'avons pas besoin de vous rappeler les causes et leurs effets.

1re période. — Du 16 au 23 mars, occupation temporaire par les troupes sur le pied de campagne entièrement à la charge de la ville.

2e période. — A partir du 24 mars, garnison ordinaire composée d'abord de quatre bataillons de chasseurs à pied et plus tard réduite à quatre compagnies. Frais partagés entre l'Etat, la ville et la troupe.

Nous n'avons à vous parler maintenant que de la période qui est expirée. Nous vous parlerons ensuite de la seconde dont la durée est fixée provisoirement à trois ans et qui nécessitera de nouvelles dispositions.

Voici le détail des dépenses effectués du 16 au 23 mars :

Fournitures de pain . .	2256 30
» de viande. .	1831 20
» de charcuterie	1048 30
» de pommes de terre et légumes	581 0
» de bière . .	507 13
Vivres et boissons délivrés aux militaires pendant la nuit du 16 au 17 mars et les jours suivants à l'hôtel des Pompiers.	2924 »
Dépenses et logements des officiers à l'hôtel Ferraille. .	2081 45
Dépenses et logements des officiers à l'hôtel Lefebvre.	1717 »
Nourriture des gendarmes et des sous-officiers à la *Cloche*	2400 12
chez Autier Delattre . .	641 52
» Ant. Delerue. . .	469 37
» Ivo Vaicke . . .	769 »
a l'hôtel du Nord . . .	205 »
Avoine et foin	1493 53
Paille et couchage. . .	60 50
Voitures de louage. . .	141 10
Divers menus frais . .	367 70
Fr.	19.981 72

Quelques-uns de ces mémoires nous ont paru susceptibles de réduction ; nous en avons ajourné le paiement.

D'un autre côté, il est possible qu'un petit nombre de notes soient encore en retard ; mais elles ne peuvent être importantes et ne dépasseront guère le chiffre de 20,000 fr. voté par le Conseil,

2me période. — A partir du 23 mars, l'Etat se charge de fournir le pain réglementaire ; la ville doit procurer la viande, le pain de soupe, pommes de terre et légumes, sel, poivre, etc. ; nous avons cru devoir continuer aux soldats la bière, bien que cela ne soit pas obligatoire ; mais il ne faut pas perdre de vue que ces militaires ont été envoyés ici sur notre demande, qu'ils n'y sont pas pour le servicé de l'Etat, mais bien pour la sûreté de nos concitoyens. Leur présence est la sauvegarde des propriétés particulières ; cela vaut bien qu'on leur accorde une légère douceur.

Les dépenses de cette seconde période qui commence au 24 mars ne peuvent pas encore être déterminées, car nous n'avons pas encore reçu tous les mémoires du mois d'avril, et que d'ailleurs, pendant une partie de ce mois, nous avons eu d'abord huit compagnies du 4e régiment de chasseurs, et ensuite, il ne nous en est resté que quatre. Ce ne sera donc que, d'après les dépenses du mois de mai, que nous pourrons calculer celles de l'année. Cependant, comme il est nécessaire de payer les fournisseurs au moins tous les mois, nous avons porté au budget supplémentaire un nouveau crédit provisoire de 50,000 fr.

Mais, par contre, nous devons porter en recette les remboursements que nous fait le corps composant la garnison. Déjà nous avons reçu pour les derniers jours

de mars	1620 86
et pour le mois d'avril . .	4731 34
Fr.	6352 20
A partir du 1er mai jusqu'à la fin de l'année, nous avons à recevoir : fr. 3486 30. soit pour huit mois . . .	27.890 40
Total à porter en recette ou en chiffres ronds 34.000.	34.242 60

Nous vous proposons donc de voter :

1° En dépense, un crédit provisoire de . . . . . 50.000 fr.

qui sera complété après la fin de mai, d'après les données précises que nous aurons alors ;

2° En recette, les remboursements mensuels évalués dès à présent à 34.000 fr.

La proposition ci dessus est adoptée.

A la suite de ce vote, M. BOURBIER, demande différents renseignements sur la question de casernement.

M. LÉTOCART répond qu'il n'a pas été possible à la commission de rencontrer un local plus convenable que la maison proposée par M. le docteur Paquet, laquelle serait à ses frais appropriée à tous les besoins pour loger 150 hommes.

M. TERNYNCK pense qu'une garnison de cette importanee suffirait en ce moment à Roubaix.

MM. DEWARLEZ et DUBUSCQ signalent la nécessité d'améliorer au plus tôt la position des militaires qui se trouvent d'autant plus incommodés de la grande chaleur, qu'ils habitent en grande partie une mansarde mal aérée : ils indiquent quelques moyens d'assainir ce local. M. Dewarlez pense encore qu'on ferait bien de s'adresser à l'autorité militaire pour en obtenir des tentes de campement.

M. TERNYNCK dit que la commission d'accord avec l'Administration doit être investie de tous les pouvoirs pour traiter au mieux de nos intérêts, soit pour accepter le local offert par M. Paquet, soit pour prendre toute autre mesure qui pourrait lui paraître meilleure.

Le Conseil partage cet avis et donne plein pouvoir à l'Administration unie à la commission de mener cette affaire à bonne fin.

COMPTE DU SERVICE DES EAUX POUR 1866.

M. le président soumet au Conseil le compte du service des eaux pour 1866 :

Messieurs,

L'utilité de la distribution d'eau de la Lys est aujourd'hui démontrée. Notre ville a fait de grands sacrifices pour arriver à ce but, mais ces sacrifices ont profité à l'industrie. C'est le 31 décembre dernier que ces sacrifices ont cessé, et, depuis lors, la mise en vigueur d'un tarif mieux combiné, nous fait espérer que les frais d'exploitation et ceux des emprunts seront couverts par le produit de la vente de l'eau

Voici le résumé des dépenses faites en 1866 :

Exploitation proprement dite.	61.418 99
A quoi il faut ajouter :	
Dépenses de 1865, soldées en 1866.	7.579 10
Frais de timbre des obligations.	1.152 49
Dépenses d'installation et pièces de rechange pour les machines	8.979 75
Service des emprunts. .	130.150 »
	209.280 33

Il a été vendu en 1866 dans les deux villes 1. 974.145 m. c. 5. d'eau, savoir :

à Roubaix	1.379.068 »
à Tourcoing. . . .	595.077 5
	1.974.145 5

En divisant la dépense fr. 209.280 33 c. par 1.974 145 m. c. 5, on a pour prix de revient d'un mètre cube 10 c. 601 / 000

soit une diminution de 2 centimes sur l'année précédente.

Les dépenses devront être réparties entre les deux villes au prorata de la quantité d'eau prise par chacune d'elle. La contribution de Roubaix, pour une consommation de 1.379.068 m. c. est donc . . . . . fr. 146.195 82

et celle de Tourcoing . 63.084 51

	209.280 33
Or, la ville de Tourcoing, ayant dans le courant de l'année, avancé 9 vingtièmes de la dépense totale soit. fr.	94.176 15
tandis qu'elle ne doit par cette liquidation que . .	63.084 51
Il lui revient	31.091 64
Par contre, Roubaix qui devait payer . . .	146.195 82
n'ayant payé que 11/20 de la dépense	115.104 18
Doit rendre à Tourcoing .	31.091 64
Cette dépense n'étant prévue au budget de 1867 que pour	24.470 84
Il y a lieu d'y ajouter	6.620 80

En conséquence, messieurs, et vu la régularité du compte remis par M. Rymkieviez, directeur du service des eaux, nous vous proposons d'adopter cette comptabilité et de voter un supplément de crédit de fr. 6.620 70 pour compléter les remboursements à faire à la ville de Tourcoing.

Le Conseil adopte le compte du service des eaux pour 1866, et vote le crédit supplémentaire mentionné dans le rapport ci-dessus.

CURAGE ET ENTRETIEN DE L'ESPIERRE ET DU TRICHON.

M. le Président. Messieurs, d'après un budget de dépenses établi pour l'exercice 1866, par le syndicat des cours d'eau de l'Espierre et du Trichon, les frais occasionnés par le curage et l'entretien de ces deux ruisseaux ont été fixées à 6,300 fr., dont 4,200 à la charge de Roubaix et 2,100 à celle de Tourcoing.

Par suite de cette décision, le crédit de 4,200 fr. a été porté au budget de la ville de Roubaix pour 1867 ; mais l'Administration des Ponts-et-Chaussées ayant fait une nouvelle vérification de la quantité d'eaux industrielles versées dans l'Espierre par chacune des deux villes, a trouvé que la proportion de deux tiers contre un tiers n'était pas juste et qu'on devait y substituer celle 70 0/0 contre 30 0/0. En conséquence, cette Administration propose de faire payer par Roubaix 4,410 fr.

et par Tourcoing . 1,890 fr.

Ce serait alors pour nous une augmentation de 210 fr. et pour Tourcoing une décharge d'autant.

Nous vous invitons, Messieurs, à émettre votre opinion sur cette demande.

M. MOTTE-BOSSUT pense que la répartition des frais qui doivent incomber à la ville de Tourcoing n'est pas exacte.